



Commune de Bouvesse-Quirieu

Département de l'Isère

COMPTE RENDU du Conseil Municipal Séance du 8 Juin 2021

Membres du Conseil Municipal présents :

Mmes : Angélique SIMON, Myriam BLAEVOET, Violaine KANMACHER, Sylvie FOURNIÉ, Magali JAUNET (départ à l'issue du vote de la délibération n° 28-2021), Stéphanie PROST, Lorène LAX-COMERRO.

MM : Frédéric GONZALEZ, Thierry MERLE, Romain TEILLON, Serge BORDEL, François ALMODOVAR, Joël GARÇON, Frédéric JOIRON, Eddy LOZOWSKI, ALMODOVAR François, Éric VIENOT DE VAUBLANC.

Membres du Conseil Municipal excusés : Mme Annie JERPHAGNON-GRANDJEAN, Mme RHONE Karine, M. Cédric TALLON

Absent : -----

Relecture du CR du CM en date du 4 Mai 2021.

Approbation à l'unanimité.

N° 26-2021 - OBJET : Choix prestataire : fourniture repas restaurant scolaire de Bouvesse-Quirieu
--

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché de fourniture de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire arrive à son terme. Afin de trouver un nouveau prestataire, il a été procédé à une consultation, suivant la procédure adaptée.

Le dossier de consultation a été publié sur le site internet de la commune. Les propositions devaient être établies sur la base de 15 000 repas par an. Au total, une offre a été déposée.

Le règlement de consultation pour la fourniture de repas pour le restaurant scolaire indiquait précisément les 2 éléments de valorisation de l'offre ; un pour la valorisation technique et un pour la valorisation financière de l'offre.

Concernant la valorisation technique, nos critères étaient les suivants :

- 1- La provenance des denrées alimentaires*
- 2- Les moyens humains et matériels : chiffre d'affaires, nombre de personnes employées, frais d'exploitation et de transport*
- 3- La liste des grammages par âge*
- 4- Un descriptif des moyens de productions, de conditionnement, de contrôle et de livraison du candidat*

- 5- La liste des menus du mois en cours proposés
- 6- Le nombre d'animations par an et leurs détails

L'offre reçue GUILLAUD Traiteur a été jugée recevable et conforme au cahier des charges.

*M. le Maire propose de retenir ce prestataire pour les 3 prochaines années.
Les repas et les prestations sont de qualité.*

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise GUILLAUD Traiteur – 2110 chemin de la voie ferrée – 38261 La Côte Saint André ;

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

N° 27-2021 - OBJET : Tarification repas restaurant scolaire – 1^{er} septembre 2021

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer les tarifs des repas au restaurant scolaire, à compter du **1^{er} septembre 2021**, la dernière délibération datant de 2019.

Il propose aux membres du Conseil Municipal de revoir les tarifs votés dans la délibération et présente à l'assemblée la grille tarifaire suivante :

	2019	Proposition 2021
Prix du repas	3,60 €	3.60€
Prix du repas 3 ^{ème} enfant et +	3,00 €	3.00€
Prix du repas adulte	4,80 €	4.80€
Participation temps de garde (PAI)	2,00 €	2.00€

Mme BLAEVOET explique que ces tarifs ne couvrent pas les frais de fonctionnement.

Mme KANMACHER demande ce que signifie la participation temps de garde.

M. GONZALEZ précise qu'il s'agit d'une participation demandée aux parents en cas de PAI si allergies alimentaires.

M. ALMODOVAR demande le prix du repas payé par la collectivité.

M. GONZALEZ précise qu'il coûte 3.22€ à la collectivité.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de **MAINTENIR** les tarifs et fixe les montants suivants :

- Prix du repas 3.60€
- Prix du repas 3^{ème} enfant et + 3.00€
- Prix du repas adulte 4.80€
- Participation frais de garde 2.00€

N° 28 – 2021 - OBJET : Vote des subventions 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le montant inscrit à l'article 6574 (subventions) du budget général 2021 : de 45 000 € (quarante-cinq mille euros). Il propose de ventiler cette somme entre différentes associations et organismes, selon le tableau suivant :

<u>Associations sportives</u>	
AMICALE DES BOULES D'ENIEU	400 €
ASSOCIATION « MOTO VERTE »	300 €
ASSOCIATION FC VALLEE BLEUE	2 100 €
ASSOCIATION DE BADMINTON DE BOUVESSE	150 €
ASSOCIATION DE CHASSE DE BOUVESSE (A.C.C.A.)	150 €
ASSOCIATION DE KARATE DE BOUVESSE	600 €
ENTENTE BASKET BOUVESSE-MONTALIEU	2 100 €
GYM-CLUB de MONTALIEU	300 €
CYCLO-TOURISME de MONTALIEU	300 €
<u>Amicales et associations à vocation culturelle ou sociale</u>	
ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE BOUVESSE (UMAC)	100 €
ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES	2 800 €
ASSOCIATION « LIRE AU PAYS DES COULEURS »	50 €
ASSOCIATION LOCALE DES DONNEURS DE SANG	200 €
CLUB DU 3 ^{ème} AGE « L'AGE D'OR » DE BOUVESSE	150 €
FEDERATION RHONE ALPES DE PROTECTION DE LA NATURE (FRAPNA)	150 €
CROIX-ROUGE DE BOURGOIN	150 €
SECOURS CATHOLIQUE	300 €
LES RESTAURANTS DU CŒUR – MORESTEL	800 €
ESCPP Montalieu	15 000 €
ASSOCIATION ISA	700 €
ASSOCIATION IMAGINE QUIRIEU	1 200 €
AMICALE DES MEDAILLES MITAIRES DE MONTALIEU VERCIEU	70 €
L'ÉCHO DU NANT – enseignement musical	150 €
SOUVENIR FRANÇAIS	100 €
AU FIL D'ARGENT – EPHAD Crémieu	50 €
ADMR MONTALIEU	500 €
FOYER LAIC ET SPORTIF	200 €
<u>Secteur scolaire, formation et parascolaire</u>	
DELEGUE DEPARTEMENTAL DE L'EDUCATION NATIONALE (DDEN)	50 €
ASSOCIATION SPORTIVE – COLLEGE LES PIERRES PLANTES MONTALIEU-VERCIEU	100 €
ASSOCIATION « LES MARRE-MOTS » - BOUVESSE-QUIRIEU	500 €
LYCEE SAINT SORLIN - 4-	200 €
MFR CORMARANCHE -1-	50 €
EFMA Espace formation des métiers et de l'artisanat -1-	50 €
MFR COUBLEVIE -1-	50 €
CECOF DE L'AIN -2-	100 €
MRFE0 La Grive Bourgoin-Jallieu -1-	50 €
Lycée Paul Claudel Villemoirieu -1-	50 €
FOYER SOCIO EDUCATIF COLLEGE DE BRIORD	200 €
ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE DE BRIORD	200 €
SOLDE + SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES	45 000 €

L'année dernière M. VIENOT DE VAUBLANC avait soulevé l'idée de se renseigner sur le nombre de licenciés des autres communes afin d'harmoniser les participations aux associations.

M. GONZALEZ a conservé cette idée mais avec la crise sanitaire, il ne semble pas opportun de le faire cette année.

Mme JAUNET demande si l'ADMR a changé de Président car M. GONZALEZ a évoqué M. RIGAUD comme président. Information à vérifier.

M. LOZOWSKI s'interroge sur l'objet de la subvention à l'ADMR car les frais sont payés par les familles.

M. GONZALEZ et Mme JAUNET expliquent que c'est une aide au fonctionnement afin de permettre à l'association de maintenir un tarif raisonnable.

M. BORDEL demande des explications sur la subvention MJC.

C'est en fait une participation au centre social, il sera également nécessaire de délibéré plus tard dans cette réunion pour la signature d'une convention (à l'ordre du jour). Convention qui encadre l'engagement de la collectivité et l'ESCPP. Cet engagement est une condition obligatoire de la participation CAF. Cela représente pour la commune 100€ par habitants.

M. BORDEL est surpris du montant car s'il y a seulement 100 adhérents de la commune c'est une participation importante.

Mme JAUNET explique que l'ESCPP a plusieurs dimensions :

- sociale*
- culturelle*
- sportive*

Il ne s'agit pas d'une association lambda vu son implication sociale.

M. GONZALEZ insiste sur l'importance de cette subvention à l'égard de l'aspect social de l'ESCPP. Le centre social a un véritable rôle à jouer sur le territoire. Le projet et les démarches sont très encadrés par la CAF notamment.

M. TEILLON Romain – Quelles sont les fonctions de l'association des médaillés militaires ?

M. JOIRON explique que c'est une subvention pour participer aux frais afin que l'association se déplace lors des cérémonies.

M. GONZALEZ fait une proposition concernant les cérémonies officielles (8 mai, 11 Novembre...) afin de participer à l'achat d'une sono à hauteur de 200€ / 300€. Cette participation sera redébatue ultérieurement.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 16 voix pour,*
- 0 voix contre,*
- 0 abstention,*

APPROUVE le versement de ces subventions

DEMANDE à ce que ces sommes soient prélevées sur le compte 6574 du budget communal 2021.

Départ de Mme JAUNET.

N° 29-2021 - OBJET : Décision modificative budget primitif M14 2021 n°1

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à un certain chapitre du budget M14 de l'exercice 2021 étant insuffisant ; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits supplémentaires réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre Article Opération	Somme	Chapitre Article Opération	Somme
<i>Dépenses investissement</i> Opé 33 réhabilitation mairie			33-2313	-44 200.00€
<i>Dépenses investissement</i> Opé 10003 – matériel voirie technique	10003- 2182	+2 000.00 €		
Opé 18 – divers	18-2312	+14 500.00€		
Opé 10010 – URBA	10010- 2041582	+27 700.00€		

Cette modification concerne :

- *l'achat d'une tondeuse et la réparation de l'ancienne. Cela permettra d'avoir plus de déploiement lors des opérations de tonte*
- *les travaux sur la pelouse du stade*
- *les travaux du TE 38 votés lors du précédent CM*

M. TEILLON demande si le terrain de foot peut être financé par d'autres communes.

M. GONZALEZ rappelle que ce sont nos installations et qu'il est important de les entretenir mais il souligne que le manque d'engagement des autres communes est décevant.

Le club de foot est bien conscient et reconnaissant de l'implication de la commune de Bouvesse-Quirieu.

Mme KANMACHER demande si la CCBD pourrait s'impliquer car c'est un équipement coûteux pour les collectivités ?

M. GONZALEZ précise que la CCBD n'a pas la compétence sport.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

AUTORISE les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

N° 30-2021 - OBJET : Convention pluriannuelle d'objectifs : entre l'espace socio-culturel Pays de la Pierre et la Commune de Bouvesse-Quirieu 2021 - 2024

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal les récentes avancées concernant le fonctionnement de l'Espace socio-culturel Pays de la Pierre (ESCPP) et son implication sur le territoire de la commune.

Afin d'accomplir au mieux ces missions, l'Espace socio-culturel Pays de la Pierre et la commune de Bouvesse-Quirieu doivent conventionner afin de fixer les modalités de réalisation des différents projets. La convention 2017-2020 étant échue, il y a lieu de la renouveler pour la période 2021-2024. A cet effet, Monsieur le Maire donne lecture du projet de convention.

M. GONZALEZ précise que cela permet l'intervention de l'ESCPP sur notre territoire :

- *Café des parents,*
- *Chantier participatif,*
- *Création du Dragon lors du Carnaval,*
- *Navette gratuite pour les restos du cœur...*

Interventions dont ne bénéficient pas les communes qui n'ont pas signé cette convention.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

APPROUVE le projet de convention entre l'Espace Socio-Culturel Pays de la Pierre et la Commune de Bouvesse-Quirieu, joint à la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la présente délibération.

N° 31 – 2021 - OBJET : Modification de la durée Hebdomadaire de travail – Filière Administrative – Adjoint Administratif Territorial – 28 heures / hebdomadaires.

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la délibération N° 71-2019 en date du 15 Octobre 2019 créant un emploi d'adjoint administratif territorial, à temps non complet, à raison de 21heures / hebdomadaires, soit 21/35^{ème}, pour exercer les fonctions de secrétaire d'accueil, à compter du 01/01/2020,

Vu la déclaration de vacance d'emploi portant le N° V03819104521001 en date du 28 Octobre 2019 effectuée auprès du CDG38,

Vu la saisine du Comité Technique du CDG38,

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'un emploi permanent à temps non complet- 21 heures - Poste « Agent en charge de l'accueil ».

Considérant que suite à la réorganisation du secrétariat de Mairie, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de ce poste afin de lui confier de nouvelles missions (liste non exhaustive) :

- Renfort au service comptabilité et au secrétariat général
- Numérisation des documents
- Suivi administratif des commissions communales en lien direct avec les élus en charge des dites commissions

Monsieur le Maire propose de porter la durée hebdomadaire de travail du Poste « Agent en charge de l'accueil » à 28 heures à compter du 1^{er} Septembre 2021.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de créer à compter du 1^{er} Septembre 2021 :

➤ Un poste permanent - **ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL**, à temps non complet 28 Heures / hebdomadaire,

COMPLETER en ce sens, le tableau des effectifs des fonctionnaires territoriaux de la collectivité,

ENGAGER une procédure de suppression du poste « Adjoint technique territorial – 21 heures / hebdomadaire » auprès du CDG 38 dès la nomination de l'agent et la réalisation des procédures administratives,

AFFECTER les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent ainsi nommé et les charges sociales s'y rapportant, seront inscrits au budget de la commune.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

N° 32-2021 - OBJET : Création de 2 Postes - Recrutement agent contractuel sur un emploi permanent - Temps non complet – 17.28 heures hebdomadaires annualisées – Loi N°84-53 modifiée – art 3-3.4° – RESTAURANT SCOLAIRE – ENTRETIEN – ANIMATION et PERISCOLAIRE –

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment l'article 3-3.4° ;

Vu le budget communal de Bouvesse-Quirieu ;

CONSIDERANT qu'après analyse des besoins de la collectivité, il est nécessaire de créer 2 postes permanents à temps non complet – 17.28 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} Septembre 2021 - Contrat de droit public à durée déterminée pris en application de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique

territoriale, pour tous les emplois à temps non complet des collectivités territoriales et établissements, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 17h30.

Ces agents seront notamment chargés d'assurer (liste non exhaustive) :

- le bon déroulement du service de restauration scolaire
- la surveillance des enfants pendant les temps périscolaires
- le respect des protocoles sanitaires
- l'entretien des bâtiments
- l'organisation et l'encadrement d'animations à destination des enfants

Mme JUGE présente le cadre réglementaire de ces créations de postes.

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

- **DECIDE** la création de 2 postes permanents à temps non complet – 17.28 heures hebdomadaires annualisées à compter du 1^{er} Septembre 2021 - Contrat de droit public à durée déterminée pris en application de de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, pour tous les emplois à temps non complet des collectivités territoriales et établissements, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 17h30

- **DECIDE** le recrutement de 2 agents contractuels en référence au grade d'Adjoint technique territorial.

Cet emploi relève de la catégorie hiérarchique C.

Ces agents assureront les fonctions d'agent polyvalent à temps non complet à hauteur de 17.28 heures hebdomadaires annualisées.

La rémunération de l'agent sera calculée sur la base de l'indice brut 354, indice majoré 332,

- **S'ENGAGE** à inscrire les crédits correspondants au budget,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à l'ensemble des opérations et à signer tout document se rapportant à celles-ci.

- **PRECISE** que la présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article 3-3.4° de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

N° : 33-2021 - OBJET : Avis dossier mis à disposition du public – « Demande d'autorisation environnementale présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) par la société FRANÇOIS PERRIN »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande d'autorisation environnementale présentée au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) par la société **FRANÇOIS PERRIN** (siège social : 102 route de Lyon 38510 MORESTEL – Siret 573 620 010 00013) en vue d'obtenir :

- Une autorisation d'exploitation d'une carrière de roches massives
- Une autorisation de défrichement
- Une dérogation à la destruction d'espèces et habitats protégés

Au lieu-dit principal « Le Corniolay » sur la commune de Montalieu-Vercieu.

VU l'Arrêté Préfectoral de l'Isère DDPP-IC-2021-04-27 en date du 26 Avril 2021 - Ouverture de mise à disposition du public du dossier de d'autorisation environnementale présentée par la société **FRANÇOIS PERRIN** – Enquête publique d'une durée de 31 jours, à compter du 17 Mai 2021 au 16 Juin 2021 inclus.

CONSIDERANT que le conseil municipal de BOUVESSE-QUIRIEU est appelé à donner un avis sur ce dossier,

M. GONZALEZ précise qu'il y aura un impact sur le trafic routier de camions environ 30 camions par jour.

Mme KANMACHER s'interroge sur les termes employés « demande dérogation à la destruction d'espèces et habitats protégés »

M. GONZALEZ propose à Mme KANMACHER de consulter le dossier disponible en Mairie.

M. ALMODOVAR demande si c'est un accord ou un avis ?

M. GONZALEZ précise qu'il s'agit d'un avis. Il propose d'émettre un avis favorable

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 12 voix pour,
- 0 voix contre,
- 3 abstentions,

► **DONNE un avis FAVORABLE.**

N° 34 – 2021 - OBJET : Convention de gestion des chats errants – Fondation CLARA

Plusieurs hameaux de la commune subissent des désagréments liés aux colonies de chats errants et notamment à Quirieu et au Bayard.

La commune, compétente en la manière, doit mener en partenariat avec un organisme agréé une campagne de stérilisation afin d'éviter la prolifération des chats errants.

A cet effet, la Fondation CLARA membre du groupe SACPA (titulaire convention fourrière animale) propose de conventionner pour lancer cette opération à hauteur de :

- 100€ TTC par mâle capturé
- 125€ TTC par femelle capturée

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DECIDE de signer la convention avec la Fondation CLARA – groupe SACPA selon les modalités énoncées,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

*Mme FOURNIÉ suggère de faire un courrier aux personnes qui mettent en place un système de nourrissage des chats pour nous aider dans cette campagne.
Nourrir des chats c'est en être propriétaire.*

N° 35-2021 - OBJET : Désignation du coordinateur communal recensement de la population 2022

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la décision de l'INSEE de reporter la campagne de recensement de la population à l'année 2022. Il faut donc de nouveau désigner un coordinateur communal afin de réaliser les opérations liées au recensement de la population qui aura lieu sur notre commune du 20 janvier au 19 février 2022.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V ;

Vu le décret n° 2003-485 du 5 juin 2003 relatif au recensement de la population ;

Vu le décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population ;

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal par :

- 15 voix pour,
- 0 voix contre,
- 0 abstention,

DESIGNE : M. Serge BORDEL titulaire et M. François ALMODOVAR en suppléant coordinateur communal pour la campagne de recensement de la population 2022.

QUESTIONS DIVERSES

Marchés de travaux en cours :

- ⇒ Réhabilitation de la mairie
Fin de la phase de candidature au 07.06.2021 11h
2 offres déposées
CAO le jeudi 10.06 à 10h
- ⇒ Réhabilitation ancienne école du Rolland
Consultation en cours : 2 offres attendues
- ⇒ Construction garage municipal
Consultation en cours
- ⇒ Espace les sources : Commission de sécurité le 15 juin à 14H

- ⇒ Courrier du Département – Validation Convention « Label patrimoine en Isère »
- ⇒ Attribution au titre des taxes additionnelles au droit d'enregistrement
- ⇒ Plannings – Bureau de vote – Elections Départementales et Régionales
- ⇒ CR rencontre avec le Président de la CCBD et Mme Nadège ABON concernant le PLUI
*M. GONZALEZ souhaite apporter une précision importante à M. VIENOT DE VAUBLANC concernant sa question lors de cette réunion. Contrairement à ce qui a été dit lors de cette réunion par M. BRENIER et Mme ABON qui n'avaient pas tous les éléments de ce dossier, la CCBD a vendu début 2020 la parcelle concernée au profit de la société CHIMIREC.
 La vente de la parcelle a bien été entérinée et entrée dans le compte de la CCBD lors du dernier conseil communautaire pour un montant de 745 000 €.
 Depuis cette cession, pas de nouvelle de la société CHIMIREC qui devra probablement redéposer une demande d'autorisation d'urbanisme.
 Comme il l'a déjà affirmé précédemment, si l'installation d'une société, quelle qu'elle soit, sur la commune, avec création importante d'emplois à la clé, semblait être un élément déterminant pour donner un avis favorable, les choses ont depuis évolué et Chimirec s'est implanté sur d'autres sites (Chassieu, Chatillon sur Chalarone), rendant le futur site de Bouvesse moins important.
 La cohérence d'une telle installation n'est plus certaine. Il conviendra au CM de se positionner si une demande de permis de construire est déposée.*
- ⇒ SICTOM installation de bacs de récupération de cartons bruns.
- ⇒ Invitation de la collectivité : AG FC Vallée Bleue le 26 Juin à 17H / AG les Marremots le 23 Juin à 18H / AG Basket le 7 Juillet

PAROLES AUX COMMISSIONS

Thierry MERLE et M. GARÇON Joël :

- *Tour du Valromey le 11 Juillet sur Bouvesse vers 14H – Demande 5 commissaires de course au carrefour
 Volontaires : Mme FOURNIÉ Sylvie / M. TEILLON Romain / M. LOZOWSKI Eddy / M. GARÇON Joël*
- *Travaux Carrière de Quirieu pour accueillir la journée vélo le 19 Juin 2021. Barrière sera installée plus tard et d'autres travaux d'aménagement seront envisagés si des manifestations sont prévues là-bas*
- *Travaux de voirie à venir : Impasse du Tailleur semaine du 5 au 12 Juillet.*
- *Commission du cimetière – projet d'engazonner les allées secondaires / les allées ont été nommées*

Myriam :

- *Réception des bénévoles le 4 Juin 2021*
- *Préparation des activités d'été / même tarif que l'année dernière*

- *Temps pour les ados en plus cette année - il faudra 2 accompagnants pour ces activités*
- *Préparation des passages au CP et 6^{ème} le 25 Juin*

Violaine :

- *Rappel des contributions de certains / certaines pour l'alimentation du site web - (Fin Juin max)*
 - *Journée vélo le 19 Juin – Réunion préparation le 10 Juin à 19H*
 - *Réunion projet bibliothèque le lundi 14 Juin*
 - *Travaux de Quirieu terminé sur la porte de Chiron et sur la Maison forte / Beau travail de OSEZ sur le site*
 - *Rencontre groupe patrimoine pour les projets rando 'patrimoine afin d'organiser des promenades guidées et commentées lors des journées du patrimoine*
 - *Plan de gestion ENS en cours, Mme KANMACHER espère pouvoir le proposer lors du prochain CM*
 - *Le Département a lancé un appel à intérêt autour du Vélo, Bouvesse pourrait présenter un projet sur cette thématique*
 - *La DRAC dans le cadre de la culture lance un appel à projet pour accueillir des musées numériques « micro folies » travail en collaboration avec Creys-Mépieu et Montalieu-Vercieu - Projet artistique et culturel – Il paraît intéressant de saisir l'opportunité.*
- Réunion de commission le 24 Juin 2021*

Mme SIMON Angélique :

- *Sonomètre mis en place au Bayard – Phase de test sur une journée – réglage à faire – Système mis en place pour les problèmes de nuisances sonores*

M. TEILLON Romain :

- *Opération de débroussaillage au château d'eau réalisée par un prestataire*
- *Problème de chien agressif au lotissement les Fontanettes*
- *Il faudrait prévoir le désherbage des rues*

M. ALMODOVAR :

- *Il a régulièrement des remarques d'usagers concernant l'entretien du cimetière. Lors de la fête des mères son entretien n'était pas satisfaisant.*

Fin de la séance à 21H50

Séance du Conseil Municipal en date du 8 Juin 2021

Mme Violaine KANMACHER	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
M. François ALMODOVAR	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
M. Serge BORDEL	Mme Annie JERPHAGNON – GRANDJEAN	Mme Stéphanie PROST
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. Frédéric JOIRON
M. MERLE Thierry	M. Cédric TALLON	Mme Magali JAUNET
M. Eddy LOZOWSKI	M. Eric VIENOT DE VAUBLANC	Mme Lorène LAX COMERRO
		M. GONZALEZ Frédéric